

Compte – rendu de séance du conseil municipal du conseil municipal

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 24 juin 2025

M. PICHARD	P	R. GUEHENNEUX	P	N. DORE	P
Y. MOREUL	P	M. MAINGUY	P	T. ECHELARD	AE
J.Y. LIMOUX	P	M. RIO	AE	D. TERRAT	P
I.RECOURSE	AE	F. DINEL	AE	F. DURAND	A
D. CHAUMORCEL	P	C.GAUTIER	A	JF.BARRE	A
C. CONOIR	P	A.RISSEL	P		
A. SELLIN	P	A.RONXIN	P		

P= présent AE=absent excusé A=absent

Absents excusés : Mme RECOURSE a donné pouvoir à Mr LIMOUX, Mr DINEL a donné pouvoir à Mme MOREUL, Mr RIO a donné pouvoir à Mr PICHARD, Mr ECHELARD a donné pouvoir à Mr GUEHENNEUX,

Absents : Mr GAUTIER, Mme DURAND et Mr BARRE

Mme MAINGUY est arrivé à 19h10 et a pris part au vote à compter du point n°2

Ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Finances

3. Tarifs cantine / garderie : révision des tarifs
4. Demande de commerçants alimentaires ambulants : fixer un droit de place
5. Changement de chaudière à la salle polyvalente : étude des devis

Intercommunalité

6. Programme Local de l'Habitat : avis du conseil municipal
7. Habitat – logement social – Adhésion à l'outil Imhoweb
8. Révision du SAGE Vilaine : avis du conseil municipal

Personnel communal

9. Compte Epargne Temps : révision des modalités de liquidation des congés épargnés
10. Mise en place d'un service technique pluri – communal : avis du conseil municipal
11. Création d'un poste adjoint technique territorial et modification du tableau des effectifs

Urbanisme

12. Parc Eolien de Haut Village : étude de la proposition d'Engie Green
13. Projet de parc photovoltaïque : choix du porteur de projet
14. Plan Local d'Urbanisme : Approbation du PADD

Questions diverses

Compte – rendu de séance du conseil municipal du conseil municipal

01/06/2025 - Nomination du secrétaire de séance

Mme RISSEL Audrey a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

VOTE :

Pour :15/ Contre : 0/ Abstention : 0

02/06/2025 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Mr Pichard met au vote l'approbation du dernier procès – verbal.

VOTE :

Pour :16/ Contre : 0/ Abstention : 0

⇒ Mr le Maire demande au conseil municipal le report du point n°14, suite à la réunion de travail qui a eu lieu le 19 juin 2025 et demande le rajout de la validation d'un devis concernant des travaux urgents à effectuer à la boulangerie.

Le conseil municipal accepte la modification de l'ordre du jour.

03/06/2025 – Tarifs cantine / garderie : révision des tarifs en vigueur

Mr Le Maire présente le coût du service de la cantine.

Repas servis par Pôle culinaire de Merdrignac: sept 2024 - déc 2024 (4,83 €) & Janvier 2025 à Juin 2025 (4,89 €)

DEPENSES		RECETTES (3,60 €)	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		Participation des familles	45 261,40 €
Electricité / chauffage	6 510,20 €		
Eau	256,36 €		
Pain	548,20 €		
Repas GIP	68 651,00 €		
Téléphone / internet	464,43 €		
Entretien bâtiments	2 420,43 €		
Admission en non valeur	- €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	78 850,62 €		
FRAIS DE PERSONNEL			
Salaires	25 355,00 €		
Charges	18 327,28 €		
TOTAL PERSONNEL	43 682,27 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT + FRAIS DE PERSONNEL	122 532,89 €	TOTAL	45 261,40 €
A la charge de la commune	77 271,49 €		

Coût de revient du repas 2024-2025 9,54 €

Rappel: coût de revient du repas 2021 - 2022 7,90 €

Compte – rendu de séance du conseil municipal du conseil municipal

Considérant que le coût de revient d'un repas a augmenté

Considérant l'évolution à la hausse du prix du repas au GIP de Merdrignac

Mr Le Maire propose de revoir le tarif appliqué pour le repas servi à la cantine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De fixer** le tarif de la cantine à hauteur de 4 €. Ce tarif sera applicable au 1^{er} septembre 2025.

VOTE :

Pour 16/ Contre : 0/ Abstention : 0

Mr Le Maire présente les coûts du service de la garderie

<u>Bilan garderie 2024 / 2025</u>			
DÉPENSES		RECETTES	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
Electricité / chauffage	2 544,71 €	Participation des familles	8 795,45 €
Eau	100,21 €		
Pain/gouters	667,96 €		
Téléphone / internet	181,53 €		
Fournitures	47,99 €		
Entretien bâtiments	946,09 €		
Admission en non valeur	- €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	4 488,49 €		
FRAIS DE PERSONNEL			
Salaires	13 643,59 €		
Charges	3 485,65 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT + FRAIS DE PERSONNEL	17 129,24 €	TOTAL	8 795,45 €
A la charge de la commune	8 333,79 €	Rappel: reste à charge 2022-2023 = 13 273,97 €	
1er enfant	0,90 € la 1/2 heure	Avec goûter	
2ème enfant	0,85 € la 1/2 heure		

Tarif pour dépassement de l'horaire de garderie: 7 € la 1/2 heure entamée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De maintenir** le tarif de la garderie à hauteur de 0,90 € la ½ heure pour le 1^{er} enfant et 0,85 € la ½ heure pour le 2^{ème} enfant. Les goûters sont inclus dans le tarif.

VOTE :

Pour : 16/ Contre : 0/ Abstention :0

04/06/2025- Demande de commerçants alimentaires ambulants : fixer un droit de place

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande d'un food truck qui souhaite s'installer le mardi soir de 18h00 à 22h00 à partir du 1^{er} septembre 2025.

Considérant que les commerçants de Ménéac ne s'opposent pas à la venue du food truck,

Compte – rendu de séance du conseil municipal du conseil municipal

Considérant qu'un tarif de droit de place est déjà appliqué pour le camion à pizzas le jeudi soir,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide** de mettre en place un droit de place pour tous les commerçants alimentaires, type food truck, camions à pizzas à hauteur de 50 €/ mois.

VOTE :

Pour :16/ Contre : 0/ Abstention :0

- ⇒ Les frais d'électricité à la borne électrique place de l'église s'élèvent à 491,28 € pour l'année 2024, 216,33 € pour 2025 (arrêté au 25/06/2025).
- *****

05/06/2025 – Changement de chaudière à la salle polyvalente : étude des devis

Mr Le Maire informe les élus que la chaudière de la salle polyvalente n'est plus fonctionnelle et que les pièces de réparations ne sont plus disponibles étant donné l'âge de la chaudière.

2 devis de remplacement ont été demandés :

- ✓ SARL Chauffage Plomberie Service (Loudéac) : 13 800,41 € HT
- ✓ SARL Philippe (La Trinité Porhoët) : 18 886,83 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide** changer la chaudière.
- **Décide de retenir** la proposition de Chauffage Plomberie Service pour un montant de 13 800 ,41 €

VOTE :

Pour :16/ Contre : 0/ Abstention :0

- ⇒ Les frais de fioul à la salle polyvalente s'élèvent à 6030,47 € pour l'année 2024, 1 336,48 € pour 2025 (arrêté au 25/06/2025).
- *****

06/06/2025 – Programme Local de l'Habitat : avis du conseil municipal

Mr Le Maire rappelle que le PLH est l'outil de définition et de mise en œuvre de la politique de l'habitat communautaire pour une durée de 6 ans. Son objectif est de définir les axes stratégiques et les actions permettant de répondre aux besoins en logement et en hébergement des ménages et d'assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre entre les communes. L'élaboration du PLH s'est réalisée en concertation avec les communes du territoire et les acteurs locaux de l'habitat afin d'établir une stratégie partagée.

Des entretiens et des ateliers collectifs ont ainsi menés en phase de diagnostic avec les élus afin d'identifier les enjeux à l'échelle de chaque commune et de partager les attentes vis – à - vis de ce document cadre. En outre, l'étude a fait l'objet de 6 comités techniques, 3 comités de pilotage, 2 conférences des maires ainsi qu'un bureau communautaire.

Ainsi, après 1 an d'échanges et sur la base d'un large diagnostic, 4 orientations ont été définies pour le territoire :

Compte – rendu de séance du conseil municipal du conseil municipal

1. Développer une offre de logements permettant à l'ensemble des ménages de se loger tout en favorisant la sobriété foncière. Assurer une production en logements maîtrisées, ciblée et qualitative, articulée avec l'offre de transports et de services.
2. Revaloriser le parc de logements existants pour un cadre de vie attractif. Placer Ploërmel Communauté en tant que pilote en tant que pilote et animateur sur l'amélioration du parc ancien et intensifier les efforts sur le patrimoine bâti existant.
3. Maintenir et développer une offre adaptée aux besoins des habitants. Orienter la production en fonction des besoins de la population et des publics spécifiques.
4. Assurer une gouvernance et un pilotage efficace et partenarial du PLH. Affirmer le rôle de pilote de Ploërmel Communauté sur les thématiques relatives à l'habitat et le suivi et la mise en place du PLH.

Au travers de ces orientations, Ploërmel Communauté se donne comme objectif de produire 1 730 logements sur 6 ans dont 346 logements locatifs sociaux pour soutenir une croissance démographique annuelle de + 0,4%. Ces orientations sont traduites dans 20 actions opérationnelles impliquant Ploërmel Communauté, les communes et leurs partenaires. Les engagements financiers prévisionnels de ce PLH sont à hauteur de 6,6 M d'euros sur 6 ans, hors subventions et hors dépenses de fonctionnement consacrée aux moyens humains de Ploërmel Communauté. Ce budget reste prévisionnel et pourra faire l'objet d'ajustements lorsque le PLH sera exécutoire.

D'un point de vue réglementaire, le PLH doit être compatible avec les orientations et les prescriptions définies dans le SCOT du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne en cours de révision. La loi prévoit un rapport de compatibilité du PLU avec le PLH. Ainsi, les outils déterminés par le PLH permettant d'atteindre les objectifs fixés ainsi que leurs incidences sur l'organisation de l'espace doivent être rendus possibles par les documents d'urbanisme communaux.

Conformément à l'article R.302-8 et suivants du code de la construction et de l'habitation, Ploërmel Communauté sollicitera l'avis des communes ainsi que le PETR du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne sur ce projet de PLH. Les conseils municipaux et les organes délibérants disposent de 2 mois pour délibérer sur les moyens relevant de leurs compétences respectives à mettre en place dans le cadre du PLH. A défaut de réponse dans les 2 mois suivant la transmission du projet de PLH, leur avis est réputé favorable. Comptenu des avis exprimés, Ploërmel Communauté procèdera à un nouvel arrêt du PLH et le transmettra à la Préfecture du Morbihan. Le projet sera transmis ensuite au Préfet de Région pour saisine et avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) qui dispose d'un délai de 2 mois pour se prononcer. Le préfet dispose ensuite d'un mois pour émettre un avis. Si celui-ci ne fait pas l'objet de demandes motivées de modifications, il est soumis au conseil communautaire pour adoption et devient exécutoire dans les 2 mois. En cas contraire, le PLH est modifié et soumis à nouveaux aux communes et au PETR du Pays de Ploërmel pour avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Donne un avis favorable** au projet de PLH de Ploërmel Communauté

VOTE :

Pour :16/ Contre : 0/ Abstention :0

07/06/2025 – Habitat – logement social – Adhésion à l'outil Imhoweb

Le Maire informe l'assemblée délibérante que la convention passée entre l'association CREHA Ouest et Ploërmel Communauté permet le déploiement d'IMHOWEB, fichier commun de la demande locative sociale, aux communes membre de l'EPCI.

Compte – rendu de séance du conseil municipal du conseil municipal

Cet outil permet de consulter et/ou d'instruire les demandes de logement social et surtout d'accéder aux demandes déjà existantes sur le territoire et d'accéder aux statistiques locales et départementales.

Monsieur Maire propose de signer la charte de déontologie, afin de devenir lieu d'accompagnement et d'accéder à l'outil Imhoweb.

L'outil est mis à disposition par l'intermédiaire de Ploërmel Communauté qui décide de l'attribution d'une participation annuelle et forfaitaire à CREHA Ouest sans refacturation aux communes membres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur Maire à signer la charte de déontologie, afin de devenir lieu d'accompagnement
- **Décide** d'adhérer à l'outil départemental de gestion Imhoweb selon les conditions définies ci-dessus,

VOTE :

Pour :16/ Contre : 0/ Abstention :0

08/06/2025 – Révision du SAGE Vilaine : avis du conseil municipal

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article R.212-39 relatif à la procédure d'élaboration des SAGE ;

Vu la transmission en date du 28 mars 2025 par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine du projet de SAGE arrêté, en vue de la consultation des personnes publiques concernées ;

Vu les documents constitutifs du projet de SAGE Vilaine, à savoir :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ;
- Le règlement ;
- L'évaluation environnementale ;

Considérant l'importance des enjeux liés à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des risques sur le territoire concerné par le SAGE Vilaine ;

Considérant que le projet de SAGE fixe les orientations et règles de gestion durable de l'eau sur le bassin versant de la Vilaine, en cohérence avec le SDAGE Loire-Bretagne ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Émet un avis favorable avec réserve** sur le projet de SAGE Vilaine tel que présenté.
- **Souhaite porter** à l'attention de la Commission Locale de l'Eau les observations suivantes :
 - Le conseil reconnaît la nécessité d'un tel document. Toutefois il souhaite souligner le manque d'attention et de considération porté à l'avenir de la profession agricole et plus largement des territoires ruraux. A titre d'exemple, l'impossibilité de création de réserve collinaire pose interrogation quant à l'avenir, notamment de la filière légumes.
 - Une étude mesurant les impacts économiques et sociologiques sur l'avenir du monde agricole serait très pertinente

Compte – rendu de séance du conseil municipal du conseil municipal

- **Autorise le Maire** à transmettre le présent avis à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine dans les délais impartis.

VOTE :

Pour :16/ Contre : 0/ Abstention :0

09/06/2025 – Compte Epargne Temps : révision des modalités de liquidation des congés épargnés

Mr Le Maire rappelle la délibération du 07/02/2020 instaurant le Compte Epargne Temps dans laquelle il avait été délibéré que les agents pouvaient liquidés les jours épargnés sous forme de congés uniquement.

Considérant qu'un agent a fait la demande de pouvoir liquidé les jours épargnés sous forme d'indemnisation et/ou de prise en compte au sein du régime de la RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique), Mr Le Maire propose de revoir la délibération initiale en ce sens.

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du centre de gestion en date du 13 mai 2025,

Mr Le Maire propose de modifier la délibération initiale sur les conditions de liquidation des jours épargnés au CET à la fin de l'année civile, à savoir que le solde des congés épargnés peut se faire de la manière suivante :

- Sous forme de congés ;
- Autorise l'indemnisation et la prise en compte au sein du régime de la RAFP
 - Jours n'excédant pas 20 jours de congés, liquidation sous forme de congés uniquement
 - A compter du 21^{ème} jour, liquidation, dans les proportions souhaitées par l'agent sous forme d'indemnisation et/ou de prise en compte au sein du régime de la RAFP et/ou de maintien des jours sur le CET pour les fonctionnaires territoriaux titulaires affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires de droit public et fonctionnaires non affiliés à la CNRACL.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **De modifier la délibération** du compte épargne-temps conformément aux conditions exposées ci-dessus.

VOTE :

Pour :16/ Contre : 0/ Abstention :0

10/06/2025 – Mise en place d'un service technique pluri – communal : avis du conseil municipal

Considérant la demande des communes de Brignac et Evriguet de mutualiser un service technique,

Considérant les besoins de chaque collectivité,

Compte – rendu de séance du conseil municipal du conseil municipal

Mr Le Maire propose de créer un service pluri – communal, permettant de mutualiser le personnel communal et le matériel.

Afin de garder une cohérence, Mr le Maire propose d'appliquer les mêmes tarifs de location de matériel qui avaient été fixés avec l'EHPAD (voir PJ)

Mr Le Maire rappelle que la création du service pluri communal ne sera possible que si l'effectif actuel des services techniques augmente, d'où la nécessité d'un recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide de valider** la création d'un service technique pluri – communal en s'assurant dans la convention d'un engagement minimum des 2 autres collectivités

VOTE :

Pour :16/ Contre : 0/ Abstention :0

11/06/2025 – Modification du tableau des effectifs

Mr Le Maire informe les élus que le poste d'ATSEM à l'école est actuellement pourvu par Mme DANIEL Cassandra qui a assuré le remplacement de Mme ROBIN Sophie.

Pour la rentrée prochaine 2025-2026, la collectivité devra recruter un agent sur un poste permanent vacant.

Afin d'élargir les candidatures possibles au poste, Mr Le Maire propose de maintenir le poste d'ATSEM (25,74h/35) et de modifier le poste d'adjoint technique territorial existant de 10,95/35 à (25,74h/35).

D'autre part, le poste vacant de Mme GASTARD Marie – Christine peut être supprimé puisqu'elle est actuellement en contrat pour besoin occasionnel suite à son départ à la retraite.

Compte – rendu de séance du conseil municipal du conseil municipal

Tableau des effectifs au 1er Juillet 2024					
Grade	Cat.	Durée heb poste en centième	Temps de travail	Vacant	Statut agent
Services administratifs					
Attaché	A	35/35	35h00	NON	Agent non titulaire en CDI
Rédacteur Principal 1ère classe	B	35/35	35h00	NON	Fonctionnaire
Adjoint administratif principal	C	35/35	35h00	NON	Fonctionnaire
Services techniques					
Agent de maîtrise principal	C	35/35	35h00	NON	Fonctionnaire
Adjoint technique	C	35/35	35h00	NON	Fonctionnaire
Adjoint technique	C	35/35	35h00	NON	Fonctionnaire
Adjoint technique	C	25,25/35	35h00	NON	Fonctionnaire
Services péri-scolaires					
Adjoint technique principal 1ère classe	C	11,36/35	14h30	NON	Fonctionnaire
Adjoint technique territorial	C	26,13/35	30h00	NON	Fonctionnaire
Adjoint technique territorial	C	20,39/35	26h00	NON	Fonctionnaire
Adjoint technique territorial	C	10,97/35	14h00	OUI	Contractuel
ATSEM principal 1ère classe	C	25,74/35	32h00	NON	Fonctionnaire

Tableau des effectifs au 1er Juillet 2025					
Grade	Cat.	Durée heb poste en centième	Temps de travail	Vacant	Statut agent
Services administratifs					
Attaché	A	35/35	35h00	NON	Agent non titulaire en CDI
Rédacteur Principal 1ère classe	B	35/35	35h00	NON	Fonctionnaire
Adjoint administratif principal	C	35/35	35h00	NON	Fonctionnaire
Services techniques					
Agent de maîtrise principal	C	35/35	35h00	NON	Fonctionnaire
Adjoint technique	C	35/35	35h00	NON	Fonctionnaire
Adjoint technique	C	35/35	35h00	NON	Fonctionnaire
Adjoint technique	C	25,25/35	35h00	NON	Fonctionnaire
Services péri-scolaires					
Adjoint technique territorial	C	26,13/35	30h00	NON	Fonctionnaire
Adjoint technique territorial	C	20,39/35	26h00	NON	Fonctionnaire
Adjoint technique territorial	C	25,74/35	14h00	OUI	Contractuel
ATSEM principal 1ère classe	C	25,74/35	32h00	NON	Fonctionnaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

➤ **Décide de valider** le tableau des effectifs tel que proposé

VOTE :

Pour :16/ Contre : 0/ Abstention :0

12/06/2025 – Parc Eolien de Haut Village : étude de la proposition financière d'Engie Green

Mr Le Maire rappelle aux élus que dans le cadre des négociations avec la Société Engie Green qui exploite le parc éolien de Haut Village, la société propose à la commune les 2 engagements suivants :

- ✓ Engagement n°1 : indemnités versées au titre des servitudes pour l'utilisation des voies communales et du terrain communal du parc éolien en exploitation et du projet de renouvellement, soit 1000 €/an par MW pour le nouveau parc + 5 102 € / an d'immobilisation dans l'attente de la mise en service du nouveau parc.
- ✓ Engagement n°2 : cession à la commune de Ménéac des parcelles XC 107 et XC 108 avec la réserve expresse qu'une éolienne soit implantée sur l'une ou l'autre des parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

➤ **D'accepter / de ne pas accepter** la proposition établie par Engie Green

VOTE :

Pour :16/ Contre : 0/ Abstention :0

13/06/2025 – Projet de parc photovoltaïque : choix du porteur de projet

Mr Le Maire rappelle que suite au conseil municipal du 04 février 2025, il avait été convenu que le groupe de travail constitué de certains membres du conseil municipal reçoivent les porteurs de projet.

Des entretiens ont eu lieu le 9 avril 2025 avec chacun des porteurs de projet.

Après avoir exposé le compte-rendu de chaque entretien, Mr Le Maire propose au conseil municipal de retenir la proposition de la société REDEN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

- **D'accepter** la proposition établie par la société REDEN

VOTE :

Pour :16/ Contre : 0/ Abstention :0

14/06/2025 – Travaux de plomberie à la boulangerie

Mr CHAUMORCEL présente au conseil municipal la demande du boulanger concernant des travaux de remise en état des évacuations des eaux usées de la partie boulangerie. En effet, ceux – ci ne fonctionnent plus et s'avèrent être totalement obsolètes.

Considérant l'urgence des travaux pour permettre au boulanger de continuer son activité professionnelle dans de bonnes conditions,

Considérant le seul devis reçu en mairie suite à la consultation,

Mr CHAUMORCEL propose d'engager les travaux et de signer le devis de l'entreprise SARL Philippe pour un montant de 5 502,04 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- **D'autoriser Mr Le Maire à signer** le devis de l'entreprise SARL Philippe pour un montant de 5 502,04 € HT.

VOTE :

Pour :16/ Contre : 0/ Abstention :0

Questions diverses

- Stationnement du camion devant l'étang : voir s'il y a d'autres possibilités
- Zone boisée entre l'Ehpad et le Pont Malido : voir pour y faire l'entretien